

Rapport synthétique sur les informations financières de la commune



Joint au CA 2016 et au BP 2017

La loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit que, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Ce document est mis en ligne sur le site internet de la commune.

Pour plus détails, vous pouvez consulter le rapport du débat d'orientation budgétaire.

En l'absence de précision, les montants indiqués dans les tableaux suivants sont en milliers d'euros.

Sommaire

Préambule	4
1. Les finances de la commune	5
1.1. Les résultats 2016.....	5
Le fonds de roulement final 2016	5
L'épargne de gestion 2016.....	5
L'épargne nette 2016 ou épargne disponible	5
1.2. La structure et la gestion de la dette du budget principal	5
L'en-cours de la dette du budget principal.....	5
L'évolution de l'annuité du budget ville.....	5
Ratios d'endettement du budget principal	6
2. Les perspectives du budget 2017	7
2.1. La baisse des allocations de compensation en raison du transfert de la restauration scolaire à la CCBP	7
2.2. Le contexte de réduction des ressources	7
2.3. Les dépenses de fonctionnement	7
Les frais de personnel.....	7
Les autres charges de fonctionnement.....	8
2.4. Les recettes de fonctionnement	8
Les impôts "ménages"	8
2.5. Les recettes d'investissement.....	8
Les subventions d'investissement.....	8
Les cessions.....	9
Les emprunts à venir	9
La taxe d'aménagement	9
2.6. Les dépenses d'investissement	9
2.7. Synthèse graphique du compte administratif communal.....	10
2.8. Synthèse graphique du budget communal 2017	11
3. Le budget de l'eau potable.....	12
3.1. Analyse financière du budget eau potable.....	12

Les résultats 2016.....	12
L'épargne de gestion 2016.....	12
L'épargne nette 2016	12
3.2. La structure et la gestion de la dette du budget eau potable	12
L'en-cours de la dette du budget eau potable	12
L'évolution de l'annuité du budget eau	12
Ratio d'endettement du budget eau.....	12
3.3. Les perspectives du budget eau 2017	13
La baisse des volumes d'eau vendue	13
Les investissements possibles en 2017.....	13
Les subventions	13
Les emprunts	13
4. Le budget de l'assainissement	14
4.1. L'analyse financière du budget assainissement	14
Les résultats 2016.....	14
L'épargne de gestion 2016.....	14
L'épargne nette 2016	14
4.2. La structure et la gestion de la dette du budget assainissement.....	14
L'en-cours de la dette du budget assainissement	14
L'évolution de l'annuité du budget assainissement	14
Les ratios d'endettement du budget assainissement.....	15
4.3. Les perspectives du budget assainissement 2017	15
La section de fonctionnement	15
Les investissements possibles en 2017.....	15
Les subventions	15
Les emprunts	15
5. Tableau synthétique des budgets 2017	16

Préambule

Le budget 2017 exprime en chiffres la stratégie de la municipalité dans le respect des valeurs qui conduisent l'action menée :

- le soutien à l'éducation (fournitures scolaires gratuites de la maternelle à la troisième, bus scolaires, mise à disposition d'un éducateur sportif dans les écoles et à la section football du collège, TAP très étoffés et quasiment gratuit) ;
- le soutien aux associations (120.000 € de subventions, mise à disposition de structures sportives et de bâtiments pour les activités culturelles, participation des services municipaux à la mise en place de manifestations associatives) ;
- la préservation de l'environnement (abandon total des produits phytosanitaires, meilleure gestion des jardins familiaux, redécouverte des sentiers, partenariat très actif avec la communauté de communes pour la création de la voie douce reliant Liverdun à Villey-Saint-Etienne ou pour le traitement de la friche Lerebourg) ;
- la solidarité (voyages seniors, semaine intergénérationnelle, ateliers sur l'estime de soi ou sur les peurs inconscientes, aides alimentaires) ;

Seule une saine gestion (optimisation de l'affectation des bâtiments, renégociations des emprunts, passation d'un BEA pour la gendarmerie, suppression des bus des collégiens, etc.) peut permettre de répondre à ces enjeux. En effet, la commune doit faire face à une baisse de recettes (les dotations de l'État) sans précédent. Liverdun a perdu 41.720 € en 2014, puis 122.360 € en 2015, 93.178 € en 2016 et 43.000 € en 2017.

Si la baisse de dotations ne se poursuit pas (rien n'est moins sûr), la commune percevra, sur la totalité du mandat (de 2014 à 2020 soit 7 années de dotations de l'État), seulement 6.680.000 € au lieu des 8.350.000 € qu'elle aurait obtenus (sur la base des dotations de 2013), soit une perte totale qui atteint 1.670.000 €.

La commune devra pourtant maintenir ses services à la population tout en conservant des tarifs acceptables par tous, entretenir son patrimoine immobilier vieillissant, répondre aux besoins de locaux pour les adolescents et bien sûr respecter le calendrier de réalisation des travaux de mise en accessibilité de nos bâtiments.

Malgré ce contexte délicat et grâce à aux efforts menés, la commune va réussir à financer, sans augmenter les taux d'imposition en 2017, des travaux de rénovation dans les écoles, la construction d'un équipement destiné notamment aux activités des adolescents ou encore la sécurisation de la rue du Pisuy.

Bien évidemment, il n'y a d'autres choix que de maintenir les efforts de gestion déjà engagés, en essayant de maximiser nos recettes (en négociant avec la Caf par exemple, ce qui nous rapportera environ 11.000 € supplémentaires d'aide au périscolaire) et de réduire chaque dépense (en la supprimant si elle peut l'être, en négociant avec les fournisseurs, en se saisissant de toutes les opportunités de constituer un groupement de commandes avec la communauté de communes...) ou *a minima* de ne pas l'augmenter d'une année sur l'autre.

1. Les finances de la commune

1.1. Les résultats 2016

Le fonds de roulement final 2016

Résultat final de l'année (ou fonds de roulement final) = - 90.573,54 € (+ 112.000 € en 2015).

L'épargne de gestion 2016

Épargne de gestion = + 439.000 € en 2016 (+ 438.000 € en 2015), malgré la baisse des dotations de l'État. Cela signifie que les efforts de gestion ont permis d'absorber 93.000 € de baisse de dotations de l'État. Elle correspond à la différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les charges de gestion courante. Ce sont les excédents de fonctionnement de l'année hors charges financières et exceptionnelles.

L'épargne nette 2016 ou épargne disponible

Épargne nette = - 148.000 € (- 69.000 € en 2015). Elle est obtenue à partir de l'épargne de gestion, en prenant en compte les charges et les produits exceptionnels puis en retranchant les annuités d'emprunt (remboursement du capital + intérêts).

1.2. La structure et la gestion de la dette du budget principal

L'en-cours de la dette du budget principal

L'en-cours de la dette est passé de 4.987.000 € en 2009 à 2.497.000 € au 1^{er} janvier 2017.

En cours de la dette en capital au 1er janvier de l'année	CA 08	CA 09	CA 10	CA 11	CA 12	CA 13	CA 14	2015	2016	2017
	4260	4987	4624	4273	3929	3608	3319	3019	2770	2497
Variation n/n-1	-	17%	-7%	-8%	-8%	-8%	-8%	-9%	-8%	-10%

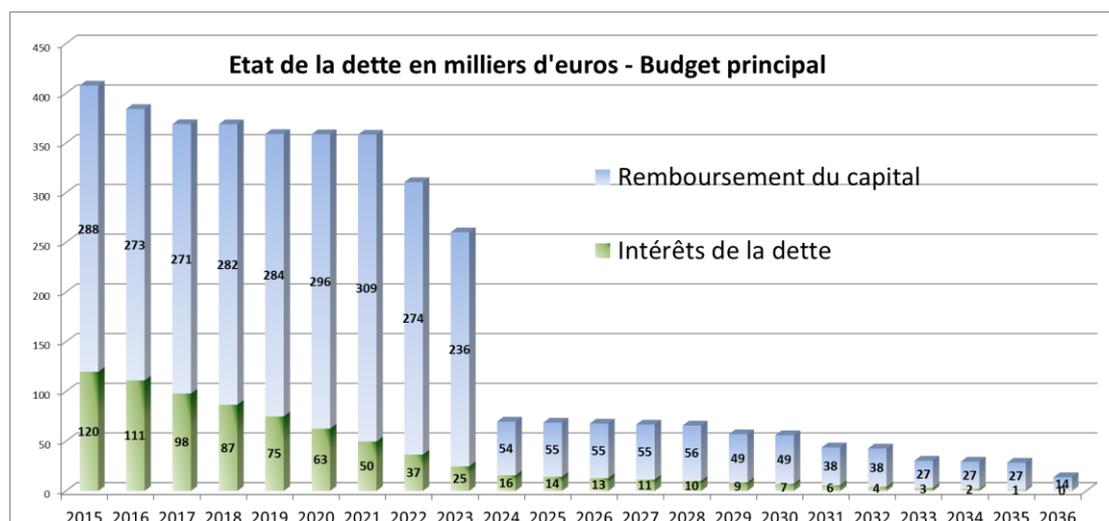
L'en-cours évoluera comme suit, en intégrant le canon emphytéotique du BEA de la gendarmerie de 780.000 € versé à la commune (qui s'analyse, en comptabilité publique, comme une dette) :

En cours de la dette en capital au 1er janvier de l'année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	2970	2701	2389	2065	1729	1426	1163	1080	998	915

Le nombre d'emprunts est de 12 répartis auprès de 5 établissements prêteurs. Les taux varient de 0 % à 5,22 %. 8 emprunts ont été souscrits à taux fixes, 4 à taux variables.

L'évolution de l'annuité du budget ville

La baisse de l'annuité d'emprunts se poursuit en 2016, mais ce n'est qu'en 2024 qu'elle diminuera très fortement.



Ratios d'endettement du budget principal

Pour apprécier l'endettement de la collectivité, on peut prendre en compte le ratio "**capacité de désendettement**" (= en cours de la dette / épargne brute). Ce ratio est exprimé en nombre d'années. Il indique le degré de solvabilité de la collectivité c'est-à-dire le nombre d'années nécessaire pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacre tous ses excédents de fonctionnement.

Il est d'usage de considérer que ce ratio doit être inférieur à 12 années.

La capacité de désendettement de la commune remonte en 2016, passant de 13,8 années en 2015 à 22,1 années en 2016, en raison de la baisse de l'épargne brute.

2. Les perspectives du budget 2017

2.1. La baisse des allocations de compensation en raison du transfert de la restauration scolaire à la CCBP

Le budget 2017 va être impacté, en dépenses comme en recettes, par le transfert de la restauration scolaire au 1^{er} janvier 2017. Cela va générer un transfert de charges vers l'intercommunalité, ainsi qu'une nouvelle baisse de l'allocation de compensation pourtant déjà négative.

Ainsi, le transfert de la compétence restauration va entraîner :

- une baisse de la masse salariale de la commune de 54.776 € ;
- une baisse des autres charges de 82.177 € ;
- une hausse des recettes de 13.025 €.

Au final, l'allocation de compensation devrait baisser d'environ 150.000 € pour atteindre la somme de -179.000 €. Cette somme constitue désormais une dépense de fonctionnement.

Nous vous invitons à vous reporter au rapport du DOB pour davantage d'explications.

2.2. Le contexte de réduction des ressources

Nous allons connaître en 2017 une baisse de la dotation globale de fonctionnement d'environ 43.000 euros, et nous parions avec un optimisme raisonnable sur une stabilité des autres dotations.

Le tableau ci-après montre bien à quel point la commune est pénalisée par l'évolution des dotations de l'État. Si on cumule ces baisses, nous avons déjà perdu 1.548.521 € depuis 2008. Si on prend comme référence les dotations versées en 2013, nous avons déjà perdu, entre 2014 et 2017, 763.816 €.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dotation Forfaitaire	1 067 293 €	1 021 500 €	1 009 000 €	998 598 €	1 004 700 €	1 005 839 €	961 517 €	856 876 €	757 973 €	714 473 €
<i>Evolution en %</i>	1,11%	-4,29%	-1,22%	-1,03%	0,61%	0,11%	-4,41%	-10,88%	-11,54%	-5,74%
Dotation Solidarité Rurale	68 665 €	68 500 €	65 000 €	65 887 €	68 570 €	71 212 €	73 099 €	75 979 €	79 777 €	79 777 €
<i>Evolution en %</i>	8,63%	-0,24%	-5,11%	1,36%	4,07%	3,85%	2,65%	3,94%	5,00%	0,00%
Fonds National de Péréquation	145 600 €	126 500 €	116 000 €	123 802 €	118 840 €	115 433 €	116 148 €	95 549 €	97 476 €	97 476 €
<i>Evolution en %</i>	13,39%	-13,12%	-8,30%	6,73%	-4,01%	-2,87%	0,62%	-17,74%	2,02%	0,00%
Total des dotations	1 281 558 €	1 216 500 €	1 190 000 €	1 188 287 €	1 192 110 €	1 192 484 €	1 150 764 €	1 028 404 €	935 226 €	891 726 €
<i>Evolution en %</i>	2,75%	-5,08%	-2,18%	-0,14%	0,32%	0,03%	-3,50%	-10,63%	-9,06%	-4,65%
<i>Evolution N / N-1</i>	34 351 €	- 65 058 €	- 26 500 €	- 1 713 €	3 823 €	374 €	- 41 720 €	- 122 360 €	- 93 178 €	- 43 500 €
<i>Evolution N / 2008</i>	0 €	- 65 058 €	- 91 558 €	- 93 271 €	- 89 448 €	- 89 074 €	- 130 794 €	- 253 154 €	- 346 332 €	- 389 832 €
<i>Perte cumulée depuis 2008</i>	-	- 65 058 €	- 156 616 €	- 249 887 €	- 339 335 €	- 428 409 €	- 559 203 €	- 812 357 €	- 1 158 689 €	- 1 548 521 €
						<i>Evolution N / 2013</i>	- 41 720 €	- 164 080 €	- 257 258 €	- 300 758 €
						<i>Perte cumulée depuis 2013</i>	- 41 720 €	- 205 800 €	- 463 058 €	- 763 816 €

En 2017, il faudrait que la commune augmente les impôts dits "ménages" d'environ 1,8 % pour compenser la baisse de la dotation forfaitaire (1 % représente un peu moins de 25.000 euros de produits fiscaux supplémentaires).

2.3. Les dépenses de fonctionnement

Les frais de personnel

Les charges de personnel (la moitié du total) seront contenues avec rigueur et resteront à peu près identiques à celles de 2016.

Les autres charges de fonctionnement

La dotation au CCAS était de 205.000 € en 2016. En raison du départ d'un agent mi-2016, un excédent de fonctionnement inhabituel d'environ 14.000 € a été dégagé. La dotation au CCAS pour 2017 sera de 174.000 € tout en conservant le même niveau de service à la population.

L'enveloppe des subventions au secteur associatif reste égale à 120.000 €, comme en 2016.

Le maintien d'une enveloppe conséquente à destination du CCAS (même si elle baisse en raison du départ d'un agent) et des associations, dans un contexte de raréfaction des ressources financières, confirme l'attachement que la municipalité porte aux actions sociales, sportives, culturelles et récréatives.

2.4. Les recettes de fonctionnement

Les impôts "ménages"

Pour 2016, les députés ont voté une revalorisation des valeurs locatives de 0,4 %.

Il sera proposé, lors du vote du budget, de ne pas augmenter les taux des 3 taxes locales.

	Proposition 2017
Taxe d'habitation (TH)	19.55 %
Foncier bâti (TFPB)	16.17 %
Foncier non bâti (TFPNB)	31.36 %

2.5. Les recettes d'investissement

Les subventions d'investissement

La commune va mobiliser au maximum les différents partenaires :

- L'État (dotation d'équipement des territoires ruraux - DETR) pour les travaux d'accessibilité aux handicapés de la salle D. Bianchi (2.497 €), l'espace jeunesse (68.619 €), les travaux dans les écoles (24.388 € pour les sanitaires de l'école élémentaire Provence et le sol de l'école élémentaire du Rond-Chêne, ainsi que 26.253 € pour la rénovation du sol de la salle Souchet).
- L'État (fonds de soutien) pour les travaux d'accessibilité aux handicapés (travaux 2016 : 4.684 €) et 2017 (1.660 €), et pour la rénovation du sol de la salle Souchet (8.751 €).
- L'État au titre de la réserve parlementaire (rénovation de l'orgue de l'église Saint-Pierre : 3.000 €, espace jeunesse : 2.500 €, Ad'AP : 2.500 €).
- L'État (fonds Barnier) pour le traitement des risques mouvements de terrains (3.000 € pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et 43.000 € pour les travaux).
- Le département (45.746 € au titre du soutien à l'investissement local), la région (24.053 € au titre du soutien aux territoires lorrains) et la CAF (42.000 €) pour l'espace jeunesse.
- Le département (soutien aux communes fragiles) pour les travaux dans les écoles (24.388 €) ainsi que pour la rénovation du sol de la salle Souchet (35.004 €). L'enveloppe triennale du département de 60.000 € sera ainsi consommée.

Toutefois, ne peuvent être inscrites au BP 2017 que les subventions ayant fait l'objet d'une décision d'attribution, conformément aux règles de la comptabilité publique. Pour l'heure, il s'agit uniquement :

- d'une subvention de la région au titre du soutien aux territoires lorrains pour 24.053 € attribuée pour le financement de l'espace jeunesse ;

- d'une subvention de l'État au titre du fonds de soutien pour les travaux d'accessibilité aux handicapés - travaux 2016 : 4.684 € ;
- d'une subvention de la DRAC pour la rénovation de l'orgue de 9.272 €.

Les cessions

La passation d'un bail emphytéotique administratif pour la gendarmerie va nous permettre de percevoir une "soulte" de 780.000 euros.

D'autres cessions sont en cours mais pas suffisamment avancées pour donner lieu à l'inscription des plus-values correspondantes au budget 2017.

- La vente de l'ancienne mairie (200.000 € espérés).
- La vente de la MJC (200.000 euros espérés).
- Les terrains des anciennes tours de la SLH dits "espace central" au Rond-Chêne (180.000 € espérés).

Les emprunts à venir

Aucun emprunt ne sera souscrit en 2017 sauf, éventuellement, le prêt à taux zéro de la Caf (qui pourrait être contracté en 2018, selon l'avancement du chantier).

La taxe d'aménagement

Le partage de la taxe d'aménagement à hauteur de 50 % pour les communes et de 50 % pour l'intercommunalité a été décidé. En 2016, la commune a perçu 100 % de la taxe d'aménagement soit 37.000 €. Elle devra donc en reverser la moitié en 2017. À partir de 2017, c'est le contraire : la CCBP reversera la moitié de la TA à la commune.

2.6. Les dépenses d'investissement

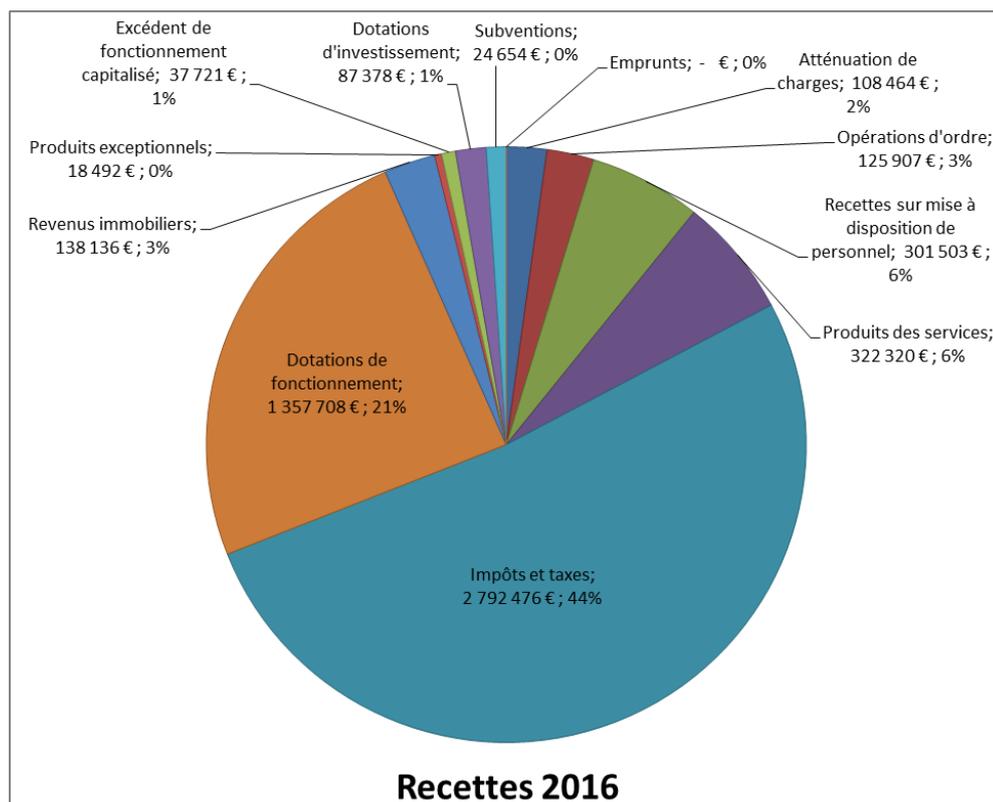
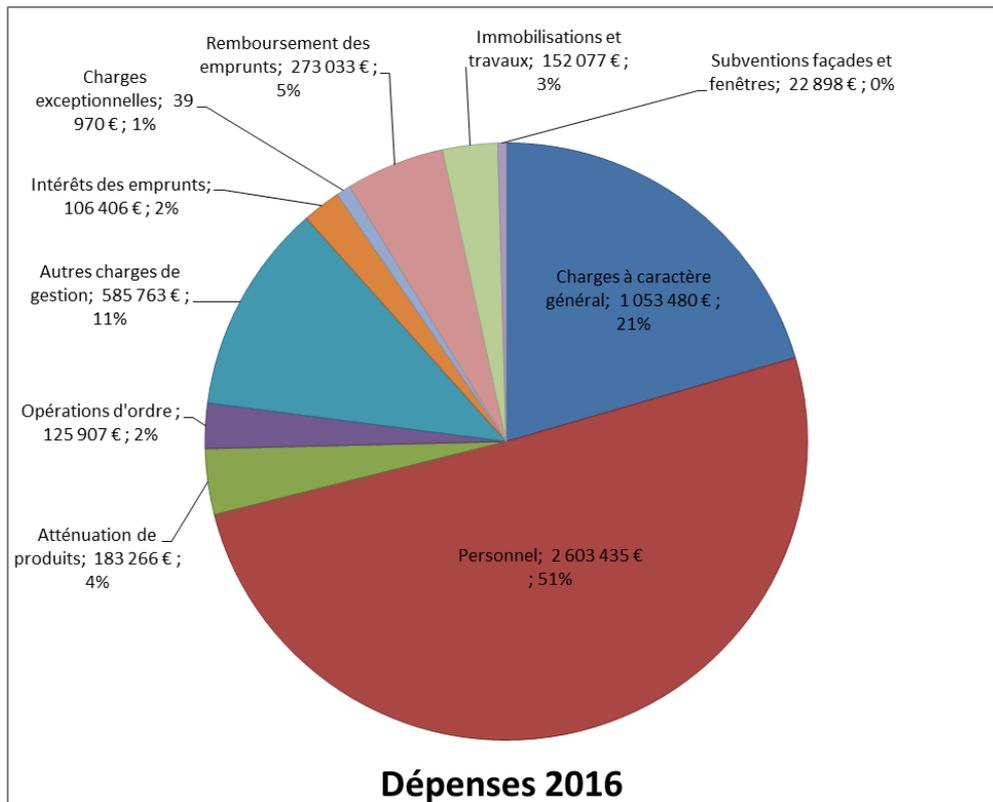
Le contexte budgétaire évoqué plus haut ne permettra pas de réaliser beaucoup d'investissement.

Sont notamment prévus :

- L'achat de foncier à hauteur de 69.000 € sur un emplacement réservé au PLU pour l'aménagement d'un parking par la communauté de communes.
- Des travaux de réseaux électriques pour le lotissement de la plaine Champagne (11.000 € TTC).
- Des travaux de mise en accessibilité de la salle Bianchi (10.000 € TTC) ;
- La réfection des sanitaires de l'école élémentaire Provence (60.000 € TTC) et le sol des couloirs de l'école élémentaire du Rond-Chêne (13.300 € TTC).
- Les travaux de rénovations du sol de la salle Souchet (105.000 € TTC).
- La 1^{ère} phase des travaux de construction de l'espace jeunesse. Une autorisation de programme devra être votée afin de permettre de ne pas ouvrir l'ensemble des crédits relatifs à cet investissement en 2017 et d'autoriser un étalement budgétaire sur 2 ans (total sur 2 ans = 273.000 € TTC).
- Une étude (7.200 €) et des travaux relatifs au PPR mouvement de terrains (130.000 € TTC), déjà prévus au budget 2016, mais qui n'ont pu être entrepris en raison d'un refus de subvention au titre du fonds Barnier.
- Des travaux de préservation et de fiabilisation de l'orgue classé (22.000 € TTC).
- Le remplacement des escaliers de la mairie (11.000 € TTC).
- Des travaux de mise en conformité électrique des différents bâtiments communaux (25.000 € TTC).

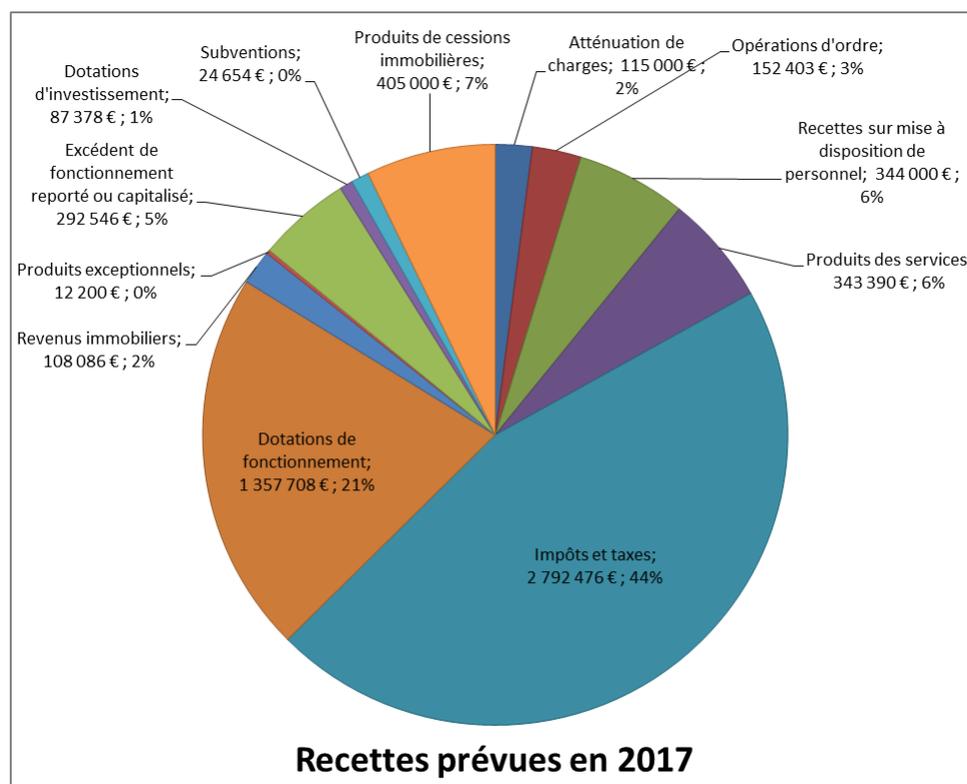
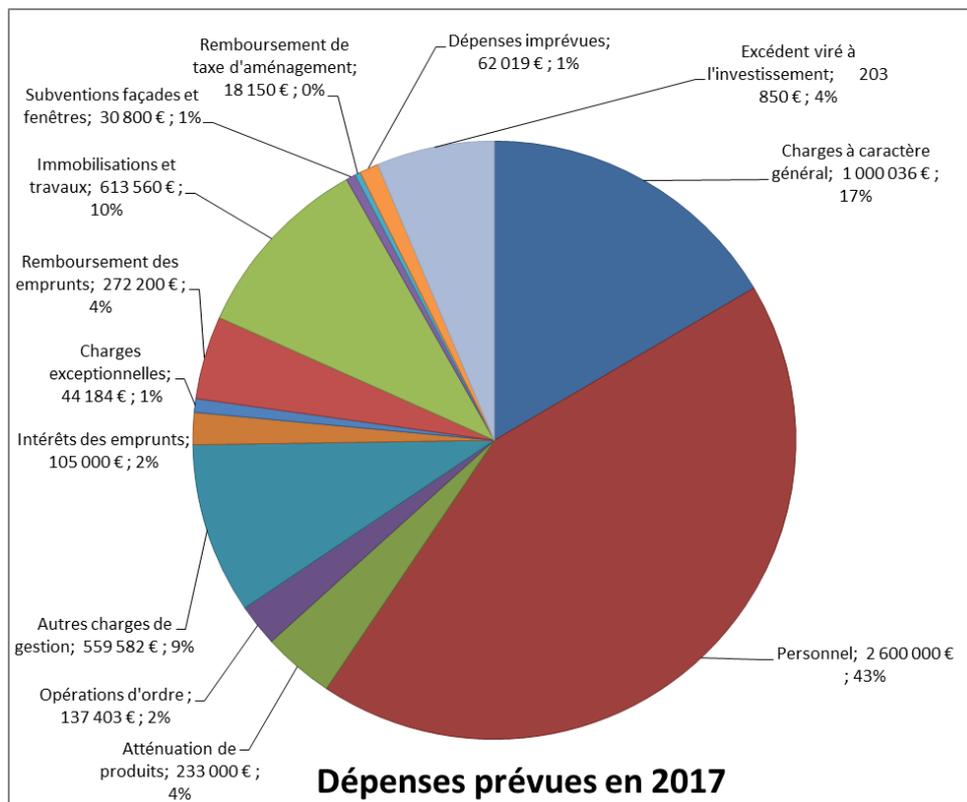
2.7. Synthèse graphique du compte administratif communal

Les graphiques ci-dessous présentent une synthèse du compte administratif 2016, c'est-à-dire des dépenses réellement effectuées l'année passée, ainsi que des recettes réellement perçues, en fonctionnement et en investissement.



2.8. Synthèse graphique du budget communal 2017

Les graphiques ci-dessous présentent une synthèse du budget prévisionnel 2017, c'est-à-dire des dépenses et des recettes prévues pour l'année, en fonctionnement et en investissement.



3. Le budget de l'eau potable

3.1. Analyse financière du budget eau potable

Les résultats 2016

Résultat final de l'année (ou fonds de roulement final) = + 405.407,05 € pour les deux sections. Il tient compte des reports des années passées.

L'épargne de gestion 2016

Épargne de gestion = + 80.000 € (+ 130.000 € en 2015).

Elle correspond à la différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les charges de gestion courante (c'est-à-dire les excédents de fonctionnement hors charges financières et exceptionnelles).

L'épargne nette 2016

Épargne nette = - 50.000 € (+ 24.000 en 2015).

Elle est obtenue à partir de l'épargne de gestion, en prenant en compte les charges et les produits exceptionnels puis en retranchant les annuités d'emprunt.

3.2. La structure et la gestion de la dette du budget eau potable

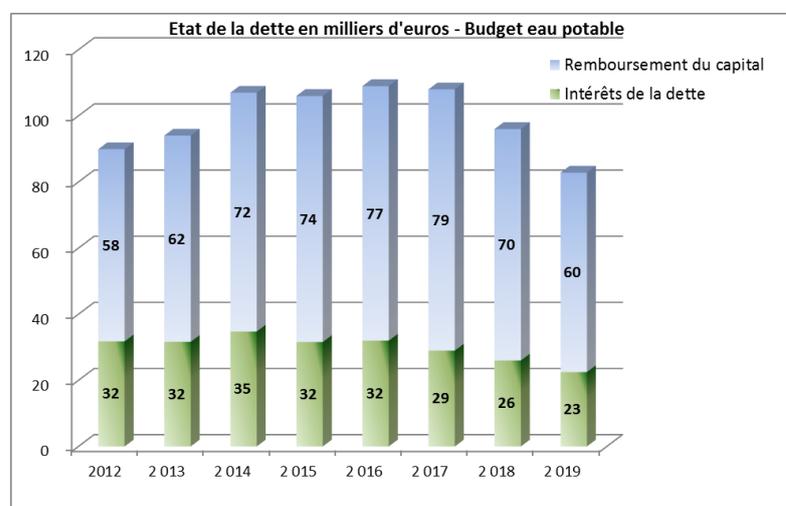
L'en-cours de la dette du budget eau potable

Le nombre d'emprunts est de 5 répartis auprès de 2 établissements prêteurs. Les taux varient de 2,64 % à 4,59 %. 3 emprunts ont été souscrits à taux fixes, 2 à taux variables.

Le tableau ci-dessous présente ce que sera l'encours de la dette en 2019, en milliers d'euros, si la commune ne réalise pas d'emprunt d'ici là, sauf ceux à taux zéro proposés par l'agence de l'eau.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
En cours de la dette en capital au 31/12	838	1 076	1 003	929	852	778	716	659

L'évolution de l'annuité du budget eau



Ratio d'endettement du budget eau

Le ratio "capacité de désendettement" augmente en 2016, passant de 9,4 années en 2015 à 28,3 années en 2016, en raison de la baisse significative du dénominateur du ratio (l'épargne brute).

Ratios d'endettement	2012	2 013	2 014	2 015	2 016
Encours de la dette / recettes réelles d'exploitation	140,1%	198,9%	172,4%	160,8%	151,8%
Capacité de désendettement=Encours de la dette / épargne brute (ans)	4,5	8,1	7,1	9,4	28,3

3.3. Les perspectives du budget eau 2017

La baisse des volumes d'eau vendue

	2012	2 013	2 014	2 015	2 016
Résultat d'exploitation	111	65	73	16	-32
Résultat financier	-32	-32	-35	-32	-29
Résultat exceptionnel	14	-2	-8	0	-21
Résultat comptable	93	32	31	-15	-82

Le résultat comptable de -15.000 € en 2015, signe que l'eau est vendue moins chère que ce qu'elle coûte réellement, avait conduit à augmenter son prix, passant le m³ consommé de 1,10 € à 1,13 €.

Hélas, cette augmentation n'a pas été suffisante pour restaurer le résultat comptable qui s'est encore dégradé puisqu'il est désormais de -82.000 €, en raison de la baisse des volumes d'eau vendue.

Les investissements possibles en 2017

La section de fonctionnement, déficitaire en 2016, ne permet pas de dégager des marges pour financer l'investissement. Toutefois, grâce aux excédents d'investissement reportés (205.369,77 €), il sera possible de réaliser les investissements suivants :

- Étude du décolmatage des drains du puits Ranney : 10.000 € HT.
- Immobilisations corporelles :
 - Compteurs à tête émettrice : 25.000 € HT.
 - Outillage et matériel : 3.000 € HT.
- Travaux d'amélioration du rendement :
 - Supervision : 15.000 € HT.
- Autres travaux :
 - Remplacement canalisation surpression : 15.000 € HT.
 - Asservissement de l'injection chlore : 10.000 € HT.
 - Défense incendie : 13.000 € HT.
 - Mise à niveau de bouches à clé : 7.000 € HT.

Les subventions

Les subventions qu'il est possible de mobiliser auprès de l'agence de l'eau Rhin-Meuse le seront. Elles sont malheureusement négligeables.

Les emprunts

Les travaux de canalisations effectués pour améliorer le rendement du réseau ouvrent la possibilité de souscrire auprès de l'agence de l'eau un prêt à taux zéro sur ces mêmes travaux (40 % du montant des travaux).

4. Le budget de l'assainissement

4.1. L'analyse financière du budget assainissement

Les résultats 2016

Résultat final de l'année (ou fonds de roulement final) = + 526.948,02 € pour les deux sections. Il tient compte des reports des années passées.

L'épargne de gestion 2016

Épargne de gestion = + 250.000 € (+ 253.000 € en 2015).

Elle correspond à la différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les charges de gestion courante (c'est-à-dire les excédents de fonctionnement hors charges financières et exceptionnelles).

L'épargne nette 2016

Épargne nette = - 62.000 € (- 45.000 € en 2015).

Elle est obtenue à partir de l'épargne de gestion, en prenant en compte les charges et les produits exceptionnels puis en retranchant les annuités d'emprunt.

4.2. La structure et la gestion de la dette du budget assainissement

L'en-cours de la dette du budget assainissement

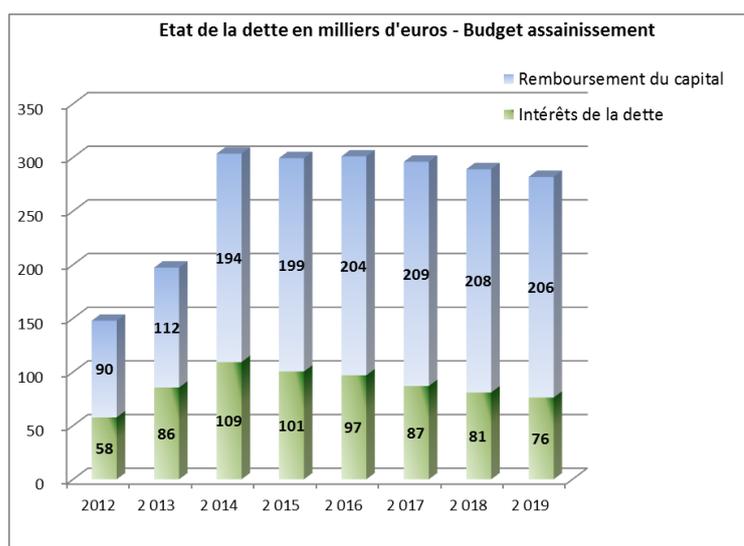
Le nombre d'emprunts est de 6 répartis auprès de 4 établissements prêteurs. Les taux varient de 1,54 % à 4,85 %. 5 emprunts ont été souscrits à taux fixes, 1 à taux variables.

Le tableau ci-dessous présente ce que sera l'en-cours de la dette jusqu'en 2019, en milliers d'euros, si la commune ne réalise pas d'emprunt d'ici là.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
En cours de la dette en capital au 31/12	2 266	3 715	3 520	3 321	3 117	2 908	2 700	2 495

L'évolution de l'annuité du budget assainissement

Le gros emprunt de 2013 pour financer la station d'épuration a entraîné inévitablement une hausse des annuités de remboursement.



Les ratios d'endettement du budget assainissement

	2012	2 013	2 014	2 015	2 016
En cours de la dette en capital au 31/12	2 266	3 715	3 520	3 321	3 118
Capacité de désendettement=Encours de la dette / épargne	16,2	18,4	79,6	21,6	22,0
Annuité de la dette / épargne de gestion	75,2%	66,3%	185,7%	118,6%	118,4%

Le ratio "capacité de désendettement", le ratio "annuité de la dette sur épargne de gestion" et le ratio d'équilibre restent défavorables.

Equilibre	2012	2 013	2 014	2 015	2 016
(dépenses de fonct + amortissmt dette)/recettes réelles de fonct	1,1	1,0	1,5	1,3	1,4

Cette situation s'explique par les travaux extrêmement lourds qui ont été réalisés pour rénover la station d'épuration, et par la faiblesse de l'épargne.

4.3. Les perspectives du budget assainissement 2017

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement reste légèrement excédentaire en 2016 (+14.000 €).

	2012	2 013	2 014	2 015	2 016
Résultat d'exploitation	98	193	56	125	121
Résultat financier	-58	-86	-109	-101	-92
Résultat exceptionnel	1	-11	-10	2	-16
Résultat comptable	41	97	-63	26	14

Les investissements possibles en 2017

Les investissements prévus en 2017 sont les suivants :

- Étude du traitement des sables arrivant à la station : 5.000 € HT.
- Étude chemin du Jard : 4.000 € HT.
- Étude de l'autosurveillance du rejet : 4.000 € HT.
- Travaux d'autosurveillance du rejet : 10.000 € HT.
- Travaux de traitement des sables arrivant à la station : 50.000 € HT.
- Mise en sécurité des postes de refoulement : 30.000 € HT.
- Travaux de mise à niveau d'avaloirs : 17.000 € HT.
- Travaux d'amélioration de la collecte (rue de Châtillon, cantine) : 50.000 € HT.
- Mise en conformité des déversoirs d'orage : 5.000 € HT.

Les subventions

Il n'y aura pas de subventions en 2017.

Les emprunts

La commune n'aura pas recours à l'emprunt en 2017.

5. Tableau synthétique des budgets 2017

		RAR 2016 + BP 2017			Ensemble
		Commune	Eau potable	Assainissement	
Fonctionnement	Dépenses réelles et d'ordre	4 638 448,00 €	650 900,00 €	535 910,00 €	5 825 258,00 €
	Dépenses imprévues	32 734,46 €	20 997,28 €	17 898,17 €	71 629,91 €
	Virement à l'investissement	- €	- €	38 655,00 €	38 655,00 €
	Total dépenses	4 671 182,46 €	671 897,28 €	592 463,17 €	5 935 542,91 €
	Excédent de fonctionnement reporté	253 780,46 €	200 037,28 €	316 193,17 €	770 010,91 €
	Recettes réelles et d'ordre	4 747 402,00 €	534 140,00 €	527 615,00 €	5 809 157,00 €
	Total recettes	5 001 182,46 €	734 177,28 €	843 808,17 €	6 579 167,91 €
Investissement	Déficit d'investissement reporté	383 119,74 €	- €	- €	383 119,74 €
	Dépenses réelles et d'ordre	976 110,00 €	207 001,00 €	378 370,00 €	1 561 481,00 €
	Dépenses imprévues	29 285,00 €	7 868,77 €	10 739,85 €	47 893,62 €
	Total dépenses	1 388 514,74 €	214 869,77 €	389 109,85 €	1 992 494,36 €
	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	38 655,00 €	38 655,00 €
	Excédent d'investissement reporté	- €	205 369,77 €	210 754,85 €	416 124,62 €
	Excédent de fonctionnement capitalisé	38 765,74 €	- €	- €	38 765,74 €
	Recettes réelles et d'ordre	1 375 749,00 €	118 750,00 €	139 700,00 €	1 634 199,00 €
Total recettes	1 414 514,74 €	324 119,77 €	389 109,85 €	2 127 744,36 €	

Fait à Livernon, le 10 mars 2017

Le maire,

Jean-Pierre HUET